



5 ANS D' ACTIONS

POUR LE STOCKAGE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES EAUX DU BATIMENT ET DE LA PARCELLE !

Le Syndicat professionnel ATEP, **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle**, est né le 1^{er} octobre 2020 de la volonté d'industriels et entreprises de l'Assainissement Non Collectif de structurer, promouvoir et développer le stockage, le traitement et la valorisation des eaux du bâtiment et de la parcelle.

L'eau, élément essentiel à la vie et à nombre de nos activités, devient une ressource de plus en plus précieuse. Cet été, **94 départements français étaient en restriction de l'usage de l'eau**, dont 47 en situation de crise. Collectivités, Etat, industriels, agriculteurs, usagers, nous devons tous être mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau !

A l'occasion des 5 ans de l'ATEP, nous vous présentons ici le bilan de cinq années de travail collectif.

35 ADHERENTS ENGAGES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un succès d'adhésion, nous sommes fiers d'avoir accueillis **18 nouveaux membres en 5 ans**, sur les 5 dernières années, tous acteurs de l'ANC, de la gestion des eaux pluviales, de la valorisation des eaux non conventionnelles ou des services.

En 2025, 2 nouveaux membres nous ont rejoints.

Il s'agit des sociétés :

-  **PUM**, négoce-partenaire de services et solutions innovantes en matériaux de synthèse aux entreprises du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'aménagement extérieur.
-  **ODALIE**, née de l'association entre Saur et InovaYa, entreprise innovante spécialisée dans les technologies du traitement de l'eau, réinvente un nouveau modèle de l'eau pour les bâtiments.

2
NOUVEAUX
ADHERENTS
EN 2025

Les nouveaux statuts de l'ATEP, entrés en vigueur au 1er janvier 2025, permettent d'accueillir des fabricants et services dans les domaines de :

-  La séparation à la source et/ou le traitement des eaux usées en assainissement autonome,
-  La gestion décentralisée (stockage, traitement et valorisation) des eaux pluviales,
-  La valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eau de pluie).



Vous voulez connaître la liste complète de nos adhérents : <https://atep-france.fr/fr/adherents/>

PRESERVONS LA RESSOURCES EN EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

10 PROPOSITIONS CONCRETES DES ACTEURS DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA PARCELLE

L'eau, élément essentiel à la vie et à nombre de nos activités, devient une ressource de plus en plus précieuse. Plus personne ne peut aujourd'hui ignorer les effets du changement climatique et son impact au quotidien sur notre vie avec une alternance de période de sécheresse et des épisodes pluvieux intenses. Collectivités, État, industriels, agriculteurs, usagers, nous devons tous être mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau !

L'eau est un élément essentiel d'innovation, les Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle (ATEP) sont conscients de la transition qui s'opère, et sont déjà engagés dans de nouvelles solutions. Cette innovation est à libérer et à encourager ! L'évolution de la société nécessite une innovation systémique de notre politique de l'eau .Il s'agit de repenser le modèle des services de l'eau avec comme fil conducteur « faire d'une contrainte une opportunité » en prenant exemple sur la gestion des déchets ménagers avec la notion de tri en vue d'un recyclage.

Les **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle** formulent 10 propositions pour développer ensemble le stockage, le traitement et la valorisation des eaux de la parcelle et notamment de préserver l'eau potable en promouvant une eau propre afin de répondre aux enjeux de la ville sobre de demain (Participation citoyenne, Densification urbaine, Agriculture urbaine, Sécurisation par rapport au changement climatique).



1. **Permettre aux Français de s'adapter dès aujourd'hui et changer leurs habitudes pour demain en accélérant la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs.**
2. **Stimuler la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif.**
3. **Promouvoir la récupération d'eau de pluie comme solution participative à la gestion des eaux pluviales.**
4. **Développer la valorisation des Eaux Non Conventionnelles à l'échelle du bâtiment et de la parcelle.**
5. **Intégrer dans le Code de la Construction et de l'Habitation, une étude de faisabilité de la sobriété des usages de l'eau pour toute nouvelle construction.**
6. **Conditionner le raccordement au réseau public d'adduction en eau potable à une attestation de conformité des installations de distribution et d'évacuation des eaux du bâtiment.**
7. **Pérenniser les installations de stockage, de traitement et de valorisation des eaux par une obligation d'entretien et de maintenance.**
8. **Intégrer un volet eau au CIL, Carnet d'Information du Logement.**
9. **Élargir le DPE, Diagnostic de Performance Energétique des logements et des bâtiments d'un volet eau.**
10. **Accompagner les Français au travers du service public de la rénovation de l'habitat, en intégrant un volet eau au dispositif France Rénov'.**



Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/atep-qui-sommes-nous/nos-propositions/>



RETOUR SUR QUELQUES ACTIONS...

Depuis sa création, l'Atep a souhaité être dans l'action et l'engagement sur ces enjeux majeurs liés à la ressource eau. Publications, interventions, contributions expertes, autant de jalons pour nos adhérents qui continueront à s'intensifier dans les mois et années à venir.

DE FIN 2020 A 2022, MISE EN PLACE D'ACTIONS STRUCTURANTES POUR LA PROFESSION

Dans le cadre du plan "Économie circulaire" du Conseil National de l'Industrie, les industriels de l'assainissement à la source ont été sollicités pour adapter les ACV à leurs domaines. L'ATEP s'est donc saisi du sujet et a mis en place un comité d'experts avec notamment des PROS DE L'ANC. Un diagnostic a été réalisé en 2020 par INRAE.



Le **guide des recommandations méthodologiques pour la réalisation des ACV des systèmes d'Assainissement Non Collectif** est téléchargeable ici : <https://atep-france.fr/fr/recommandations-methodologiques-pour-la-realisation-des-acv-des-systemes-d-assainissement-non-collectif/>

Ce guide a servi à définir des règles spécifiques pour la réalisation des FDES sur les systèmes d'ANC, référencées dans le règlement du programme INIES (à partir de la version de décembre 2023).

Dans le cadre des PROS DE L'ANC, l'ATEP continuait de s'investir dans la rédaction de fiche réflexe concernant l'entretien des installations et à un travail sur les sous-produits, leurs filières de traitement, de recyclage et d'élimination en anticipation des conséquences et obligations de la loi AGEC et donc travaillait également à la mise en place de la traçabilité des installations en partenariat avec la société **360 SMART CONNECT** notamment pour répondre à la future Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

L'ATEP soutient également toute démarche permettant d'engager ses adhérents dans la promotion de la qualité comme en atteste sa Charte de déontologie professionnelle.

FIN 2022, PARUTION DU GUIDE DE LA GESTION DES EAUX DE LA PARCELLE

Au sommaire :

- **Les enjeux de la Transition écologique et du Changement Climatique,**
- **Le changement de paradigme de la gestion de l'eau,**
- **La gestion des eaux de la parcelle : Marché, synthèses réglementaires et normatives, différentes solutions techniques et exemples de réalisations,**
- **Connaître l'ATEP : Partenariats, actions et adhérents.**



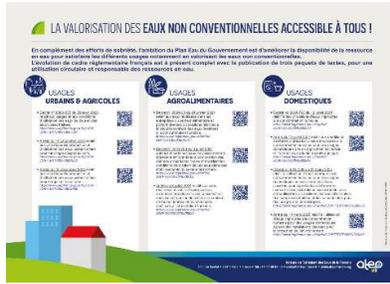
Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/le-guide/>



EN 2023, UN COLLECTIF POUR LA VALORISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

Un collectif, composé de 14 fédérations et associations (**Adivet, Atep, Amorce, Capeb, CNATP, Eau Fil de l'Eau, Evolis, Forele, Hortis, Jardineries et Animaleries de France, Perifem, Synaba, Unep et U2P**) constitué pour demander la clarification du décret 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées.

Le collectif remercie le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour son écoute et ses réponses et notamment :



La publication de la **Foire aux questions concernant le décret 2023/835 du 29 août 2023 codifiant les dispositions relatives aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées**,

L'organisation de l'évènement « **Tous mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau !** » le jeudi 16 novembre à l'Hôtel de Roquelaure.

Ensuite le collectif pour l'usage des eaux non conventionnelles a travaillé sur les projets de textes réglementaires relatifs aux usages domestiques des **Eaux Impropres à la Consommation Humaine (EICH)** et a eu le plaisir d'accueillir l'**Adopta** et le **Leesu**.

UNE EXPERTISE CONNUE ET RECONNUE

En 2023, l'Atep a pu mettre en avant son expertise et ses propositions lors de deux auditions :

Au Sénat, auprès du Rapporteur, M. Hervé Gillé, de la Mission d'information « **Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir** »,

À l'Assemblée Nationale, auprès des Corapporteurs, MM. Yannick Hauray et Vincent Descœur, de la Mission d'information « **Adaptation de la politique de l'eau aux changements climatiques** ».

Le rapport et les propositions du Sénat reconnaissent le stockage, le traitement et la valorisation des eaux de la parcelle comme des solutions participatives pour faire face au défi d'une gestion partagée d'une ressource en eau plus rare et précieuse avec des propositions ambitieuses pour :

- Encourager la **réutilisation des eaux usées traitées (Réut)** pour allongement de la durée de validité des autorisations, l'encadrement de l'avis des ARS dans un délai défini ainsi qu'une obligation de motiver les avis défavorables et enfin un recours accru aux subventions des agences de l'eau,
- La **mise aux normes de l'assainissement individuel** par la mise en place d'une provision forcée au moment des cessions immobilières,
- Encourager les usagers à faire des économies grâce à une **tarification progressive, couplée à une tarification sociale pour les plus modestes**,
- Les particuliers avec un **crédit d'impôt pour les récupérateurs d'eau de pluie**.

4/9

“ L'urgence climatique nous oblige à agir, et à inscrire ces orientations dans une stratégie durable, intégrée et cohérente à toutes les échelles.

VINCENT DESCŒUR,

DÉPUTÉ DU CANTAL

CO-RAPPORTEUR DE LA MISSION D'INFORMATION

SUR L'ADAPTATION DE LA POLITIQUE

DE L'EAU AU DÉFI CLIMATIQUE



EN 2024, LES PROS DE L'ANC PUBLIENT LEURS RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009, les installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) avec traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué ont été complétées par d'autres dispositifs de traitement, dispositifs agréés par les Ministères en charge de l'environnement et de la santé, puis par les Organismes Notifiés.

Ces recommandations réunissent dans un même document l'ensemble des règles de mise en œuvre et viennent compléter les textes réglementaires et normes en vigueur, en matière de travaux d'exécution d'ouvrages d'assainissement non collectif composés de dispositif(s) de traitement agréé(s) et marqué(s) CE selon l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2 :2013 ou l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-6 :2016.

Ces règles génériques, accessibles et partagées, permettent d'avoir plus simplement accès aux dispositions communes de mise en œuvre présentées dans les différents guides d'installation associés aux avis d'agrément.

Avec 15 années d'expérience de conception et d'installation, les professionnels (ATEP, CAPEB, CERIB, CNATP, SYNABA et SNEA) trouvent essentiel de capitaliser l'expérience acquise au travers d'un document technique élaboré pour déterminer les modalités d'exécution des travaux.

Ces recommandations, document de référence, s'adressent aux artisans et entrepreneurs du bâtiment, des travaux publics et du paysage (constructeurs).



Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/travaux-de-mise-en-oeuvre-des-dispositifs-de-traitement-des-eaux-usees-domestiques-dits-dispositifs-agrees/>

EN 2025, L'ATEP PUBLIE SON PREMIER DOSSIER THEMATIQUE : GESTION DURABLE ET INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales est devenue une préoccupation majeure pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille de ce, pour plusieurs raisons :

- Diminuer les risques d'inondation,
- Protéger les milieux naturels,
- S'adapter au changement climatique,
- Préserver la ressource en eau,
- Faire des économies.

Face à ces enjeux, les collectivités doivent repenser leurs politiques de gestion de l'eau. Le modèle traditionnel du « tout-tuyau », qui vise à évacuer rapidement l'eau hors des zones urbaines, montre aujourd'hui ses limites. Une approche plus durable s'impose, en privilégiant des solutions adaptées au contexte territorial.



Vers une gestion intégrée et durable des eaux pluviales

Au regard des spécificités locales, une approche croisée des solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle devient essentielle. Selon les territoires, les objectifs et stratégies varient, nécessitant une adaptation aux réalités de chaque collectivité. Ainsi, il est crucial de s'appuyer sur les documents d'urbanisme et de planification (SDAGE, SCOT, PLU et zonage pluvial) pour garantir une gestion efficace et cohérente des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

L'artificialisation croissante des sols et leur dégradation entraînent une perte partielle ou totale de leurs fonctions écologiques. Cette situation, aggravée par le changement climatique, favorise des phénomènes préoccupants : renforcement des îlots de chaleur urbains, augmentation des risques d'inondation, érosion de la biodiversité, détérioration du cadre de vie et disparition des sols naturels et agricoles. Pourtant, les sols jouent un rôle essentiel dans la régulation de l'eau et le bon fonctionnement des écosystèmes. Leur préservation est donc un levier clé pour assurer la durabilité des villes de demain.

Anticiper et s'adapter aux défis climatiques

Entre 2011 et 2020, le réchauffement climatique mondial a déjà atteint +1,1°C par rapport aux niveaux préindustriels, avec des conséquences concrètes : inondations récurrentes, fissures dans les bâtiments dues aux alternances de sécheresse et de pluies, baisse des rendements agricoles, multiplication des feux de forêt et pénuries d'eau. Ces phénomènes rappellent l'urgence d'une adaptation des territoires.

Pour y répondre, le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3) propose 51 mesures visant à préparer le pays à un réchauffement de +2,7°C d'ici 2050 et de +4°C d'ici 2100.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent : comment la récupération des eaux de pluie peut-elle contribuer à l'adaptation des bâtiments face aux défis climatiques ? Peut-elle devenir un levier central dans la gestion des eaux pluviales ? Et, face à l'intensification des risques, ne devrait-elle pas être rendue obligatoire pour toute nouvelle construction ou rénovation ?

Un dossier thématique pour accompagner la transition

Pour faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles politiques, les **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle** ont publié un dossier thématique complet à destination des collectivités, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des professionnels du bâtiment, des travaux publics et du paysage. Ce document propose une synthèse des différentes publications de l'ATEP concernant les solutions concrètes pour une gestion durable et intégrée des eaux pluviales, contribuant ainsi à l'émergence de territoires plus résilients face aux défis environnementaux.



Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/les-dossiers-thematiques-atep-1/>

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : L'EAU EN COMMUN, L'EAU EN COMMUNES !

Les collectivités locales (communes ou groupements de communes) sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Elles sont en charge des services publics correspondants : le service d'eau potable, le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non collectif.

Comment aborder un nouveau mandat local sans placer l'eau au cœur des priorités et des actions ?

- Le changement climatique a des conséquences sur le cycle de l'eau. De nombreux impacts sont déjà visibles et mesurables : épisodes de pluies intenses, baisse de l'enneigement...
- À +2,7 °C, la gestion des ressources en eau deviendra un défi. Certaines régions, notamment dans le sud de la France, seront plus durement touchées par les sécheresses récurrentes.

En septembre 2025, Les **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle** ont publié un numéro hors-série des Essentiels de l'ATEP à l'attention de candidat(e)s aux élections municipales 2026 présentant des idées pour leurs projets de mandat, des exemples concrets de réalisation au travers de témoignages d'élus.

Quelques exemples d'idées pour un projet de mandat :

- **Installer des toilettes sèches dans les espaces publics comme les parcs et jardins,**
- **Auditer le Service Public d'Assainissement Non Collectif,**
- **Intégrer la gestion durable et intégrée des eaux pluviales à la parcelle dans les règles d'urbanisme,**
- **Informier et inciter les concitoyens à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales à l'échelle de leurs habitations et parcelles,**
- **Récupérer et utiliser l'eau de pluie dans les écoles maternelles et primaires,**
- **Recycler les eaux grises dans les infrastructures sportives (gymnase et piscine)...**

LES ESSENTIELS ATEP / HORS-SÉRIE

atep

L'EAU EN COMMUN, L'EAU EN COMMUNES !

DU CONSTAT À L'ACTION, LE SYNDICAT ATEP FAIT DES PROPOSITIONS CONCRÈTES À L'ATTENTION DES CANDIDAT(E)S AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026

> AVANT-PROPOS

JERÉMIE STEININGER // DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ATEP

L'eau, élément essentiel à la vie et à nombre de nos activités, devient une ressource de plus en plus précieuse. Plus personne ne peut aujourd'hui ignorer les effets du changement climatique et son impact au quotidien sur notre vie avec un alternance de période de sécheresses et des épisodes pluvieux intenses. Collectivités, Etat, industriels, agriculteurs, usagers, nous devons tous être mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau !

Les collectivités locales (communes ou groupements de communes) sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Elles sont en charge des services publics correspondants : le service d'eau potable, le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non collectif. Elles sont donc en première ligne pour mettre en place des actions concrètes sur le terrain.

Comment aborder un nouveau mandat local sans placer l'eau au cœur des priorités et des actions ?

■ Le changement climatique a des conséquences sur le cycle de l'eau.

■ À +2,7°C, la gestion des ressources en eau deviendra un défi.

De nombreux impacts sont déjà visibles et mesurables : épisodes de pluies intenses, baisse de l'enneigement...

Certaines régions, notamment dans le sud de la France, seront plus durement touchées par les sécheresses récurrentes.

Les Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle vous proposent, dans ce numéro hors-série des Essentiels de l'ATEP dédié aux élections municipales de 2026, des solutions applicables aux élus des quelques 35 000 communes de France, notamment au travers de retours d'expériences d'élus ayant pris ce sujet à bras le corps sur leur dernière mandature.

Les Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle vous donnent rendez-vous du 18 au 20 novembre 2025 sur la Place de l'Eau

salon des maires et des mandataires élus Porte de Versailles • Paris

STOCKER, TRAITER, VALORISER LES EAUX DE LA PARCELLE



Pour aller plus loin : <https://atep-france.fr/fr/category/les-essentiels/>

EN 5 ANS...

L'ATEP EST DEvenu UN SYNDICAT PROFESSIONNEL DE REFERENCE ET UN VERITABLE CENTRE DE RESSOURCES POUR COMPRENDRE ET AGIR !



En 5 ans, les Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle ont développé plus de 100 outils pour stocker, traiter et valoriser les eaux du bâtiment et de la parcelle.

- Le guide de la Gestion des Eaux de la Parcelle (en cours de mise à jour) : <https://atep-france.fr/fr/le-guide/>,
- Un premier dossier thématique (Une parution par an, prochain numéro en 2026 sur la séparation à la source et l'Assainissement Non Collectif) : <https://atep-france.fr/fr/category/les-dossiers-thematiques/>,
- 3 aides mémoires : <https://atep-france.fr/fr/category/aide-memoire/>,
- 2 guides recommandations professionnelles (A venir, des recommandations professionnelles pour les travaux de mise en œuvre des réseaux de collecte, séparation et distribution des Eaux Impropres à la Consommation Humaine pour des usages domestiques) : <https://atep-france.fr/fr/category/recommandations-professionnelles/>,
- 9 numéros « Les Essentiels ATEP » (3 à 4 numéros par an) : <https://atep-france.fr/fr/category/les-essentiels/>,
- 10 Communiqués de presse : <https://atep-france.fr/fr/category/communiques-de-presse/>,
- 19 Notes de conjonctures trimestrielles et 6 actus thématiques : <https://atep-france.fr/fr/category/note-de-conjoncture/>,
- 20 newsletters trimestrielles : <https://atep-france.fr/fr/category/newsletters-atep/>,
- Des documents utiles dont Modèle de fiche de conformité et de procès-verbal de réception des travaux du système d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine : <https://atep-france.fr/fr/category/documents-utiles/>,
- 34 vidéos, replays de conférences et d'interviews : <https://youtube.com/@atepfrance?si=rjob9KxzYPV1ruwZ>.

L'UNION FAIT NOTRE FORCE, ET LES PROCHAINES ANNEES RENFORCEMENT ENCORE CETTE AMBITION



« En cinq ans, l'ATEP a su fédérer, défendre nos métiers et faire entendre notre voix. Cette réussite, nous la devons à l'engagement de toutes et tous. Cet anniversaire n'est pas un aboutissement, mais une étape : les défis à venir sont nombreux et nous les relèverons avec la même détermination. L'union fait notre force, et les prochaines années renforceront encore cette ambition » souligne Marc SENGELIN, Président de l'ATEP.

8/9



AU PROGRAMME :

10 WEBCONFERENCES « 1 HEURE, 1 ADHERENT, 1 EXPERIENCE »

- Jeudi 16 octobre 2025 à 14h00 : Sanisphère – Les toilettes sèches,
- Jeudi 27 novembre 2025 à 14h00 : AB ConsulANCe – L’audit SPANC,
- Jeudi 18 décembre 2025 à 14h00 : Soprema – La réutilisation des eaux grises par phytoépuration en toiture, ...

UNE ETUDE D’OPINION AUPRES DE 150 ELUS ET 1 000 FRANÇAIS SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DE L’EAU

L’ATEP réalise, en partenariat avec Plus2sens et Infoprodigital études, une enquête de 10 questions sur le stockage, le traitement et la valorisation des eaux du bâtiment et de la parcelle. Les résultats seront présentés à l’occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales.

LA PLACE DE L’EAU SUR LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES DU 18 AU 20 NOVEMBRE 2025 A PORTE DE VERSAILLES – PARIS

L’ATEP et ses adhérents sont partenaire de la Place de l’Eau, un espace dédié aux solutions innovantes pour accompagner les collectivités dans la gestion intégrée de la ressource. Préserver l’eau, prévenir les inondations, favoriser la sobriété hydrique et développer la réutilisation des eaux usées ou pluviales : autant d’enjeux vitaux pour renforcer la résilience des territoires et garantir un avenir durable.

UNE CONFERENCE SUR PAYSALIA, LE RENDEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS DU PAYSAGE DU 2 AU 4 DECEMBRE 2025 A LYON

L’ATEP est partenaire du salon Paysalia, à cette occasion, nous diffuserons sur le salon le premier numéro de nos dossiers thématique concernant la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales et nous organiserons une conférence sur cette thématique le 4 décembre à 16h00.

UNE NOUVELLE SERIE « LES ESSENTIELS ATEP » PRESENTANT DES RETOURS D’EXPERIENCE PAR TYPE DE MAITRES D’OUVRAGE

En décembre 2025, le numéro 7 « Les Essentiels ATEP » paraîtra avec comme thème « Stocker, traiter et valoriser les eaux dans le commerce, la distribution et les plateformes logistiques ».

ET D’AUTRES ACTIONS A VENIR EN 2026...

Atep

Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle
122, rue Amelot - 75011 Paris – France
Tél. : 01.42.89.66.53
www.atep-france.fr

Contact presse :
Jérémy STEININGER, Délégué général
Port. 06.42.48.29.79
jeremie.steining@atep-france.fr